

Nancy, le 17 avril 2020

COVID CORONAVIRUS COVID 19 EN GRAND EST : PLAN D'URGENCE POUR L'EHPAD DE MARS-LA-TOUR

L'EHPAD de Mars-La-Tour doit faire face à un nombre très élevé de résidents touchés par le COVID19. Au 17 avril 2020, au sein de cet établissement de 55 places (51 résidents), on déplore 19 décès en lien probable avec le virus dont 6 ont été formellement testés positifs.

Conformément à la politique instaurée dans le département, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et l'Agence Régionale de Santé Grand Est ont mis en place une cellule de crise, en lien avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la direction de l'EHPAD, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle et le CHRU de Nancy afin d'arrêter un plan d'action.

La campagne de dépistage pour les résidents et tous les personnels, par méthode PCR sur prélèvements naso-pharyngés, réalisée par une équipe mobile du CHRU de Nancy a eu lieu le 15 avril. 80% des résidents ont été confirmés positifs au coronavirus.

Une visite d'appui en hygiène et sécurité CHRU – Conseil départemental – SDIS a établi un diagnostic sur l'organisation de la maîtrise du risque infectieux.

Une cellule de concertation s'est tenue le 16 avril au matin afin d'arrêter les mesures immédiates à mettre en œuvre. Un médecin gériatre a évalué la conduite à tenir pour chacun des 30 résidents présents :

- 4 résidents ont été hospitalisés dans les hôpitaux de Joeuf et de Moyeuvre-Grande
- 1 résident rejoint sa famille

Le CHRU de Nancy se mobilise avec la fourniture complémentaire en urgence d'équipements de protection et le renforcement de l'équipe par un cadre soignant. Un médecin hygiéniste du CH de Lunéville et une infirmière hygiéniste du Centre de prévention des Infections associées aux soins complètent le dispositif. Une équipe d'infirmiers de nuit renforcera l'équipe soignante.

Les mesures prises s'inscrivent dans la doctrine départementale d'intervention dans tout EHPAD touché par des cas de COVID dont les 4 axes structurants sont : le renforcement des mesures barrières, le dépistage des résidents et personnels, l'appui médical aux EHPAD (téléconsultation, astreintes de nuit en soins gériatriques, astreintes en soins palliatifs, expertise en hygiène), ainsi que le transfert des patients les plus graves vers l'hôpital.

Ces mesures exceptionnelles, mobilisant tous les acteurs, doivent permettre à l'EHPAD de Mars-La-Tour d'enrayer cette terrible épreuve et viennent en renforcement de toutes les mesures barrières mises en place dans la structure.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr
Préfecture de Meurthe-et-Moselle : pref-communication@meurthe-et-moselle.gouv.fr